

Décret n° 2025-166 du 20 février 2025 modifiant le décret n° 2024-261 du 25 mars 2024 **fixant les contingents de croix de la Légion d'honneur pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2026**

NOR : PRER2504623D

JORF n°0045 du 22 février 2025

Texte n° 1

Article 2

Pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2026, les contingents annuels dont dispose la ministre des Armées pour les personnels militaires sont **exceptionnellement majorés de 100 croix de chevalier destinées à des anciens combattants justifiant, pour les anciens des T.O.E. ou d'A.F.N., de la Médaille militaire et de deux blessures de guerre ou citations.**

« Art. 2-1. - Pour la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2026, le nombre maximal des nominations et promotions directes susceptibles d'intervenir au titre du deuxième alinéa de [l'article R. 17 du code de la Légion d'honneur, de la Médaille militaire et de l'ordre national du Mérite](#) est fixé comme suit :

«

Grand officier	Commandeur	Officier
1	2	10

« Art. 2-2. - Pour la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2026, le contingent relatif aux nominations résultant de l'initiative citoyenne prévue à [l'article R. 29-1 du code de la Légion d'honneur, de la Médaille militaire et de l'ordre national du Mérite](#) **est fixé à 100 croix de chevalier, dont 5 pour les Français de l'étranger.**

»

Décret n° 2025-167 du 20 février 2025 modifiant le décret n° 2024-263 du 25 mars 2024 **fixant les contingents de croix de l'ordre national du Mérite pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2026**

NOR : PRER2504624D

JORF n°0045 du 22 février 2025

Texte n° 2

« Art. 2-1. - Pour la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2026, le nombre maximal des nominations et promotions directes susceptibles d'intervenir au titre du troisième alinéa de l'[article R. 173 du code de la Légion d'honneur, de la Médaille militaire et de l'ordre national du Mérite](#) est fixé comme suit :

«

Grand officier	Commandeur	Officier
1	5	15

« Art. 2-2. - Pour la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2026, le contingent relatif aux nominations résultant de l'initiative citoyenne prévue à l'[article R. 189-1 du code de la Légion d'honneur, de la Médaille militaire et de l'ordre national du Mérite](#) **est fixé à 200 croix de chevalier, dont 10 pour les Français de l'étranger.** »